

Rapport de Gestion 2008

Fondation de prévoyance **ASMAC** | Kollerweg 32 | Case postale 389 | CH-3000 Berne 6



Table des matières

Chiffres-clés	4
Le mot du président	6
Comptes annuels 2008	7
Annexe	10
1. Base et organisation	10
2. Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3. Nature de l'application du but	15
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	16
5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture	17
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	22
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	28
8. Demandes de l'autorité de surveillance	29
9. Autres informations relatives à la situation financière	29
10. Événements postérieurs à la date du bilan	29
Appendice 1 / Employeurs affiliés	30
Appendice 2 / Rapport de l'organe de contrôle	39

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation/Siège	1983/Berne
Structure juridique	Fondation
Couverture risque	autonome
Prévoyance vieillesse	Primauté des cotisations
Prévoyance risque	Primauté des prestations

Données actuarielles	2008	2007
Dossiers d'assurés actifs	15 662	14 873
Dossiers de rentiers	408	375
Nombre de comptes de libre passage	2 925	3 137
Rémunération du capital épargne vieillesse	3,25 %	2,50 %
	MCHF 2008	MCHF 2007
Avoirs-épargne	1 092.7	1 022.4
Capital de couverture pour bénéficiaires de rente	112.0	101.8
Provisions techniques	14.2	13.3

Données caractéristiques importantes	2008	2007
Degré de couverture (taux d'intérêt CFA/PRASA 4 %)	96,4 %	117,3 %
Charges administratives moyennes par dossier d'assuré en francs suisses	114.10	136.70

Au 1er janvier 2008, le département Gestion immobilière a été, pour des raisons de TVA obligatoire, intégré dans la société «PK Immo SA» nouvellement fondée. Voilà pourquoi, les frais administratifs sont en baisse et le produit des prestations fournies supprimé. La société anonyme appartient à cent pour cent à la Fondation de prévoyance ASMAC.

Comptes annuels

Bilan

Actif	MCHF 2008	MCHF 2007
Placements de la fortune	1 171.9	1 336.5
Compte de régulation actif	4.5	5.0
Total de l'actif	1 176.4	1 341.5

Bilan

Passif	MCHF 2008	MCHF 2007
Dettes	1.7	1.4
Compte de régulation passif	0.1	0.2
Réserves de cotisations d'employeur	0.0	0.0
Provisions non techniques	0.0	6.0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 218.9	1 137.4
Réserve de fluctuation de valeurs	0.0	196.0
Capital de la fondation, fonds libre/Découvert	-44.4	0.5
Total du passif	1 176.4	1 341.5

Compte d'exploitation

	MCHF 2008	MCHF 2007
Activité d'assurance		
Apport des cotisations et prestations d'entrée	238.3	206.2
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-182.6	-159.2
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	-81.7	-59.5
Produit des prestations d'assurance et des charges d'assurance	-0.7	-0.8
Résultat net de l'activité d'assurance	-26.7	-13.1
Résultat net des placements	-218.4	47.5
Dissolution/Constitution de provisions non techniques	6.0	-0.9
Autres produits	0.4	0.5
Autres frais	0.0	0.0
Frais d'administration	-2.2	-2.5
Excédent des charges/Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-240.9	31.4
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	196.0	-31.0
Excédent des charges/Excédent des produits	-44.9	0.4

Le mot du Président

Au cours de l'année 2008, une des plus importantes crises financières de tous les temps est entrée dans l'histoire mondiale. Elle est due essentiellement aux pertes comptées en milliards subies par les instituts de la finance du fait de leur implication dans les subprimes aux Etats Unis d'Amérique et du fait de nombreuses escroqueries qui ont été mises à jour dans les sociétés d'investissement. La peur de perdre des biens et la méfiance vis-à-vis du système de calcul mondial se répandent à une vitesse vraiment surprenante et entraînent des suspensions de flux de paiements entre les instituts bancaires. Par la suite, la croissance économique s'est rapidement corrigée à la baisse et se trouve aujourd'hui dans une récession angoissante. Bien que les banques d'émission les plus importantes dans le monde entier aient donné des garanties chiffrées en milliards en faveur du système bancaire et de l'économie, la confiance des investisseurs n'a pu être regagnée. De nouvelles baisses de cours des marchés en actions, nationaux et internationaux, ne pouvaient plus être évitées et ont entraîné chez les investisseurs institutionnels des pertes comptables considérables avec corrections de valeurs au jour du bilan.

Cette situation a soulevé des questions: les caisses de pension peuvent-elles encore satisfaire à leurs engagements et combien de temps les avoirs seront-ils encore garantis? Les médias ont renforcé ce sentiment d'insécurité par la diffusion répétée de commentaires et d'articles sur ce même thème. Même nos assurés se sont montrés de plus en plus insécurisés et ont souhaité obtenir de plus amples renseignements sur la garantie à court et à plus long terme de leur avoir de vieillesse à la Fondation de prévoyance ASMAC.

Avec une réserve de 17,3 pour cent constituée au cours de l'année 2007, nous avons cru être bien préparés pour affronter la crise financière globale. La réduction du degré de couverture de la fondation qui, au cours de l'exercice, est passée de 117,3 pour cent à 96,4 pour cent, est à imputer aux pertes comptables dues à l'évolution négative de la bourse des marchés financiers internationaux. Les actions nationales et internationales sont plus particulièrement affectées. A partir du moment où le redressement des marchés de capitaux se fera sentir, ces pertes comptables pourront diminuer à nouveau et peut-être même tout à fait disparaître. Malgré la crise financière, nous n'avons pas eu besoin, à ce jour, de vendre des placements à perte ou d'amortir des titres sans valeur. Nous n'avons jamais fait de placements à la banque Lehman Brothers ou dans des hypothèques titrisées aux Etats-Unis d'Amérique. Par ailleurs, nous n'avons que peu de Hedge Funds ou de part de fonds dans d'autres banques d'investissement dans notre portefeuille.

C'est justement parce que les intempéries qui menacent des marchés financiers demeurent sous-estimées, que le Conseil de fondation se raccroche à l'Asset Allocation et à la stratégie de placement appliqués jusqu'à présent et qu'elle s'y tiendra également à l'avenir. Il est persuadé de pouvoir ainsi pallier à la couverture insuffisante dès l'apaisement des marchés financiers.

En raison du degré de couverture actuel et du manque de réserves de fluctuation de valeurs, nous rémunérerons, dans l'année 2009, les avoirs d'épargne vieillesse au taux minimal LPP de deux pour cent. Dans le même ordre d'esprit, l'adaptation au renchérissement des rentes au 1er janvier 2009 a été ajournée jusqu'à nouvel ordre.

Je souhaite ici exprimer mes vifs remerciements à mes collègues du Conseil de fondation pour leurs compétences, leurs capacités et leur collaboration vraiment clairvoyante et professionnelle durant ces temps difficiles. En dépit des tensions actuelles, notre situation nous permet de ne pas craindre la comparaison dans le milieu des caisses de pension. Sachant que nous pouvons compter sur des collaboratrices et collaborateurs dotés d'une solide formation et depuis longtemps à nos côtés, c'est avec confiance que nous nous apprêtons à faire face aux défis de demain.

Un cordial remerciement également à tous les assurés et à tous les responsables de direction des hôpitaux et institutions pour la confiance que vous nous accordez et la bonne et constructive collaboration que vous avez entretenue avec notre équipe.

Berne, le 17 juin 2009

Dr med. Heinz Mumenthaler | Président

Comptes annuels 2008

Bilan au 31 décembre

Actif	CHF 2008	CHF 2007
Placements de la fortune		
Liquidités, placements sur le marché monétaire	262 218 433	250 340 709
Débiteurs (employeurs)	16 608 716	15 508 015
Créances	3 215 656	4 410 294
Titres	708 086 902	920 228 474
Hypothèques	22 706 125	22 238 000
Private Equity	16 207 062	14 874 074
Capital de fondation PK Immo AG	100 000	0
Immeubles et immobilisations corporelles	142 747 315	108 895 726
Total des placements de la fortune	1 171 890 209	1 336 495 291
Compte de régularisation actif	4 501 080	5 010 974
Total de l'actif	1 176 391 289	1 341 506 265
Passif	CHF 2008	CHF 2007
Dettes		
Autres dettes	1 719 970	1 385 534
Total des dettes	1 719 970	1 385 534
Compte de régularisation passif	109 932	218 368
Réserve de cotisations d'employeur	40 000	0
Provisions non techniques	0	6 000 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 092 695 430	1 022 386 911
Capital de prévoyance des retraité(e)s	111 969 245	101 770 358
Provisions techniques	14 239 000	13 271 000
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	1 218 903 675	1 137 428 269
Réserve de fluctuation de valeurs	0	196 000 000
Capital de la fondation, fonds libres / Découvert		
Situation en début de période	474 093	65 586
Excédent des charges/Excédent des produits	-44 856 381	408 507
Situation en fin de période	-44 382 288	474 093
Total du passif	1 176 391 289	1 341 506 265

Compte d'exploitation au 31 décembre

	CHF 2008	CHF 2007
Activité d'assurance		
Cotisations, apports ordinaires et autres		
Cotisations des salarié(e)s	75 701 747	69 598 528
Contributions des employeurs	90 774 886	83 831 981
Cotisations de tiers	24 829	27 220
Primes uniques et rachats	8 919 628	10 094 666
Total des cotisations, apports ordinaires et autres	175 421 090	163 552 395
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	59 788 873	41 492 718
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	3 081 544	1 196 918
Total des prestations d'entrée	62 870 417	42 689 636
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	238 291 507	206 242 031
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	-1 770 913	-1 158 972
Rentes de survivants	-2 121 753	-1 986 235
Rentes d'invalidité	-5 417 716	-4 709 330
Autres prestations réglementaires	-4 614	-65 513
Prestations en capital à la retraite	-680 157	-1 851 776
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-310 210	-276 125
Total des prestations réglementaires	-10 305 363	-10 047 950
Prestations extra-réglementaires	-33 208	-108 301
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-163 937 181	-141 240 383
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-8 374 068	-7 763 241
Total des prestations de sortie	-172 311 249	-149 003 624
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-182 649 819	-159 159 876
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-39 142 803	-30 094 363
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance retraité(e)s	-10 338 488	-5 705 505
Dissolution/Constitution des provisions techniques	-968 000	-717 000
Rémunération du capital épargne	-31 216 951	-22 947 267
Dissolution/Constitution de réserves de cotisations d'employeur	0	0
Total des dissolutions/constitutions de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-81 666 242	-59 464 135
Charges d'assurance		
Cotisations au fonds de garantie	-662 768	-751 305
Total des charges d'assurance	-662 768	-751 305
Résultat net de l'activité d'assurance	-26 687 323	-13 133 284

Compte d'exploitation au 31 décembre

	CHF 2008	CHF 2007
Activité de placements de la fortune		
Résultat net des placements		
Produit net des liquidités, placement sur le marché monétaire	-10 155 427	-1 096 108
Produit net des titres	-210 891 571	43 777 598
Produit net des hypothèques	744 155	722 310
Produit net des Private Equity	188 301	387 509
Produit net des immeubles et immobilisations corporelles	3 072 992	5 335 612
Autres intérêts et frais	-520 252	-658 433
Frais administratifs relatifs aux placements	-814 865	-973 703
Total du résultat net des placements de la fortune	-218 376 666	47 494 787
Dissolution/Constitution de provisions non techniques	6 000 000	-900 000
Autres produits		
Produits de prestations fournies	0	173 164
Produits divers	396 300	295 773
Total des autres produits	396 300	468 937
Autres frais	-20 888	-8 700
Frais d'administration	-2 167 804	-2 513 232
Excédent des charges/Excédent des produits avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-240 856 381	31 408 507
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	196 000 000	-31 000 000
Excédent des charges/Excédent des produits	-44 856 381	408 507

1. Base et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Fondation de prévoyance ASMAC revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer en tant que fondation commune, la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire pendant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'ASMAC, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut, dans le cadre de ses activités, dépasser les dispositions prévues dans la LPP. La fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire. L'Affiliation des employeurs est conclue par écrit, sur la base de contrat d'adhésion.

1.2 Enregistrement LPP

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente.

1.3 Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
révisé le	21 novembre 2000
Règlement du	1er janvier 2007
Règlement d'organisation du	12 novembre 2008
Règlement de placements du	12 mars 2008

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Conseil de fondation – Représentants des employés

Dr med. **Heinz Mumenthaler**, Président
Kirchstrasse 52, 3097 Liebefeld

- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Lorenz Büchler**
Orthopédie, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

PD Dr med. **Urs Eichenberger**
Clinique et policlinique d'anesthésiologie, Département DAIN, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

- Membre du Comité chargé des investissements

Lucius Huber, docteur en droit
Case postale 336, Dufourstrasse 11, 4010 Bâle

- Président du Comité chargé des investissements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Dr med. **Hugo Kupferschmidt**

Centre suisse d'informations toxicologiques de Zurich, 8032 Zurich

- Membre du Service de traitement des cas de prestations
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Signature collective à deux

Dr med. **Eric Odenheimer**

MBA HSG, médecin cantonal adjoint, St. Alban-Vorstadt 12, 4001 Bâle

Dr med. **Gert Printzen**

Analytica Laboratoires Médical SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

Philippe Rohner, licencié ès sciences économiques

Institut suisse d'organisation bancaire, Université de Zurich, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich

Conseil de fondation – Représentant(e)s des employeurs

Gerold Bolinger

Directeur Services, Hôpital de l'Île, 3010 Berne

Véronique Dutoit-Aemmer, licenciée ès sciences sociales

Responsable Ressources Humaines, Office de la Logistique Hospitalière,
Mont Pausible 14, 1011 Lausanne

Rolf Huber, licencié en droit, Vice-président

Directeur de la caisse d'assurance des fonctionnaires du canton de Zurich,
case postale, 8090 Zurich

- Membre du Comité chargé des investissements
- Membre du Comité chargé des questions juridiques
- Membre du Comité chargé des questions de personnel
- Signature collective à deux

Jutta Pils, licenciée en droit

Hôpital universitaire Bâle, Etat-major de direction, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

- Présidente du Comité chargé des questions juridiques

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG

Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques

Directeur du service Personnel et Organisation, Département des finances du canton d'Argovie,
Tellihochhaus, 5004 Aarau

- Président du Comité chargé des questions de personnel
- Membre du Comité chargé des investissements

Theodor Steger, licencié ès sciences politiques

Directeur de l'hôpital cantonal Olten (à la retraite), 4600 Olten

- Membre du Service de traitement des cas de prestations

Christine Zimmermann

Association des hôpitaux zurichois (VZK), case postale, 8610 Uster

- Présidente du Service de traitement des cas de prestations
- Signature collective à deux

Le Conseil de fondation est élu pour une période de quatre ans. La période en cours se termine en décembre 2012.

Gérance

Peter Scotton, Directeur

- Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant

- Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

- Signature collective à deux

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Hewitt Associates SA

Experts en prévoyance professionnelle, Lagerstrasse 33, 8004 Zurich

BDO Visura

Hodlerstrasse 5, 3011 Berne

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne, OASSF

Forelstrasse 1, 3072 Ostermundigen

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation:

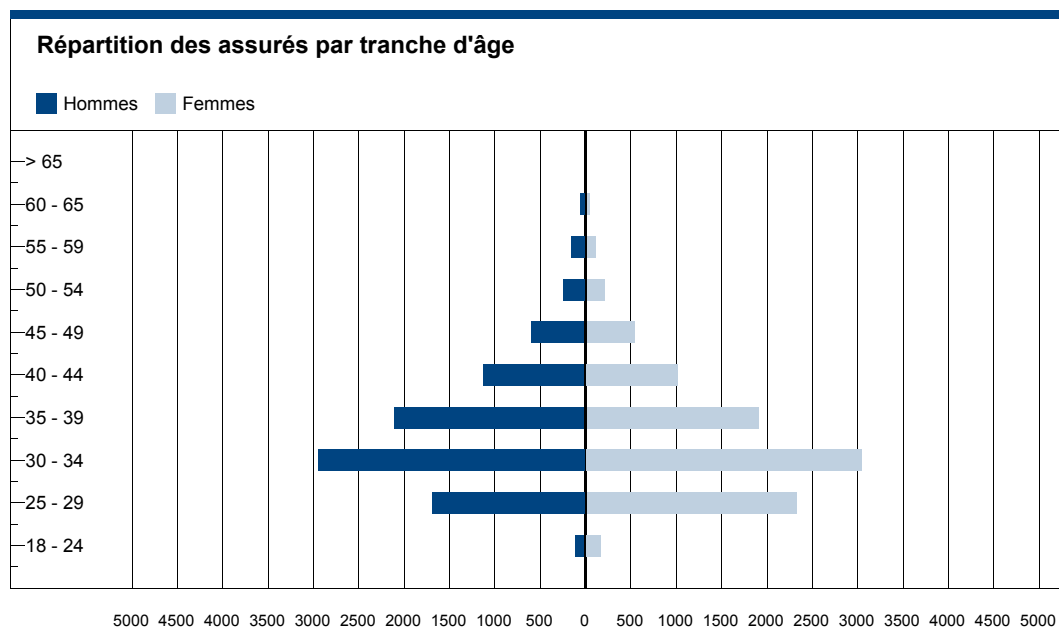
- les cantons, communes, syndicats hospitaliers et autres employeurs de droit public, qui emploient du personnel médical;
- les hôpitaux et autres institutions de la santé publique, pour autant qu'ils emploient du personnel médical;
- l'ASMAC, ses sections et organisations;
- exceptionnellement et après accord du Conseil de fondation, les autres employeurs qui disposent de personnel non médical, pour autant que ce personnel soit de formation universitaire, pendant la période de formation complémentaire ou qu'ils assument entièrement ou partiellement leurs obligations vis-à-vis de la LPP.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'annexe 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs	2008	2007
Argovie	783	729
Appenzell Rhodes-Extérieures	37	36
Bâle-campagne	255	235
Bâle-ville	1 205	1 155
Berne	1 877	1 797
Fribourg	22	0
Glaris	28	31
Grisons	159	175
Jura	6	6
Lucerne	481	419
Neuchâtel	138	138
Nidwald	27	24
Obwald	28	27
Schaffhouse	83	79
Schwyz	111	94
Soleure	275	269
Saint-Gall	824	789
Thurgovie	281	253
Uri	23	21
Vaud	1 524	1 397
Valais	22	21
Zurich	6 679	6 387
Adhésions directes (y compris l'assurance risque en cas d'interruption de travail)	679	658
Divers	115	133
Total	15 662	14 873
dont hommes	7 899	7 357
dont femmes	7 763	7 516

Comptes de libre passage **2 925** **3 137**

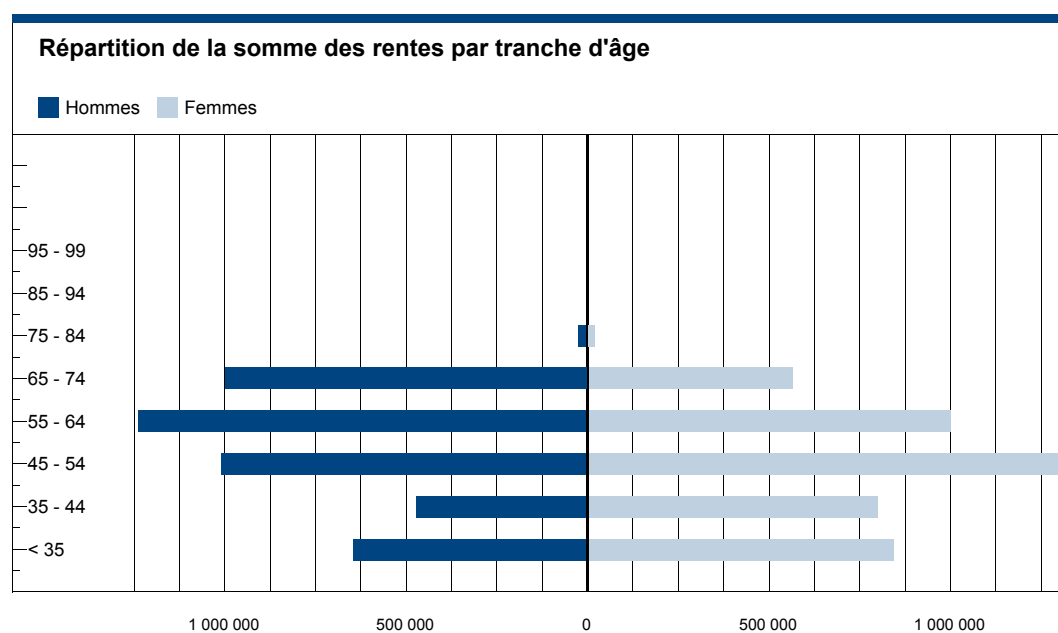
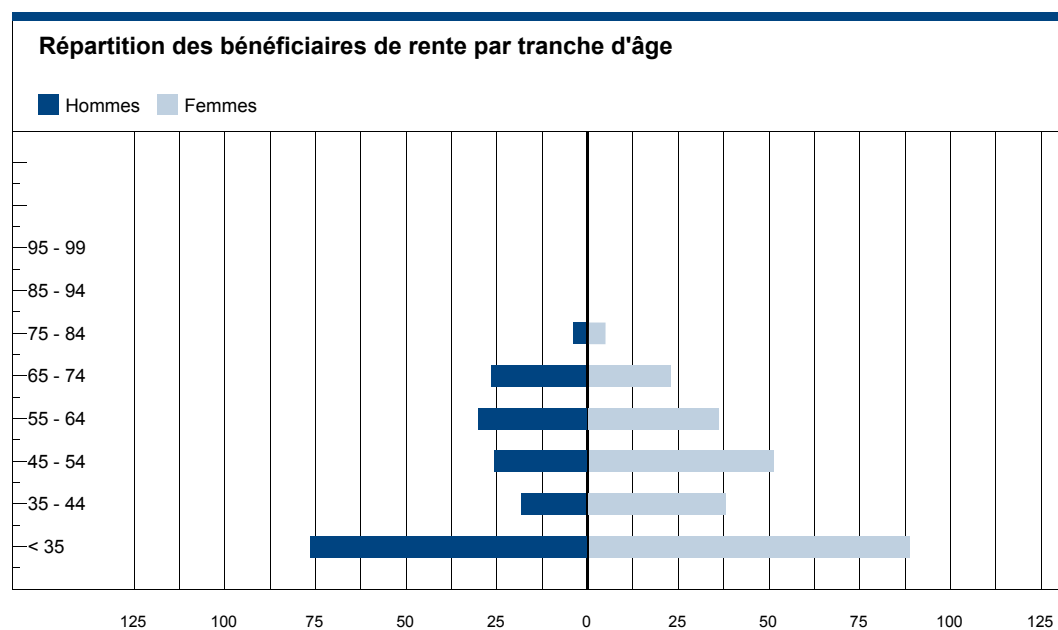


2.2 Bénéficiaires de rentes

2008

2007

Rentes de vieillesse	74	53
Rentes d'enfants de retraité(e)s	3	3
Rentes de survivants (veufs et veuves)	52	49
Rentes d'orphelins ou demi-orphelins	71	68
Rentes d'invalidité (y compris invalides partiels)	123	119
Rentes d'enfants d'invalides	85	83
Total	408	375



3. Nature de l'application du but

3.1 Explications des contrats d'affiliation et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent un contrat d'adhésion avec la fondation. Le contrat d'adhésion transcrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations vieillesse se basent sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le règlement en vigueur à partir du 1er janvier 2007.

Les prestations pour décès et invalidité se basent sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthodes de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations versées par les employeurs et par les employés est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur supporte au moins 50 pour cent des charges globales.

Au cours de l'exercice, la contribution de risque s'élevait à 1,5 pour cent du salaire annuel assuré.

Les prestations suivantes sont à la charge de la fondation sans augmentation de prime:

- les frais administratifs
- le versement au fonds de garantie selon l'article 59 de la LPP
- l'adaptation des rentes survivants et invalidité à l'évolution des prix conformément à l'article 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotiser des employeurs et des salarié(e)s commence avec le début de l'assurance et prend fin avec la retraite, le décès avant l'âge de la retraite, la dissolution ou l'interruption des rapports de travail. La libération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain est réservée.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes âgées de moins de 50 ans qui, pendant une période de temps limitée, ne remplissent plus ou plus intégralement les conditions requises pour une adhésion à la fondation. L'affiliation à l'assurance d'interruption n'est pas possible pour les indépendants, ni pour les personnes n'ayant pas de permis d'établissement en Suisse.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2008.

Créances

La comptabilisation des créances se fait aux valeurs nominales. Il est nécessaire de former un ducroire en cas de risques reconnus.

Titres

L'évaluation des titres se fait au cours ou aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et pertes sur cours qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés selon leur valeur nominale. Des rectificatifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun rectificatif de valeurs n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

Les Private Equity sont comptabilisés aux valeurs d'acquisitions diminuées des pertes de valeurs décelables.

Immeubles

Les immeubles sont capitalisés au taux de rendement de six pour cent. Une évaluation de la valeur vénale sera effectuée par un expert externe à intervalles de trois à cinq ans pour tous les immeubles âgés de plus de dix ans. Elle sera portée au bilan à la valeur estimée. Les bâtiments en cours de construction ainsi que les terrains sont comptabilisés à la hauteur des frais encourus.

Dettes

La comptabilisation des dettes se fait aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année par des experts selon des principes reconnus et sur des bases tirées directement de bases d'accès public (EVK 2000).

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour faire face à des risques spécifiques du marché. Elle sert de base aux placements et permet de garantir de manière durable les promesses de prestations. La détermination de l'objectif se fonde sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs a lieu aux valeurs nominales.

Capital lié

Les capitaux de couverture nécessaires, les provisions de prévoyance et les réserves de fluctuation de risques sont vérifiés chaque année par des experts en assurance puis confirmés par une expertise actuarielle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

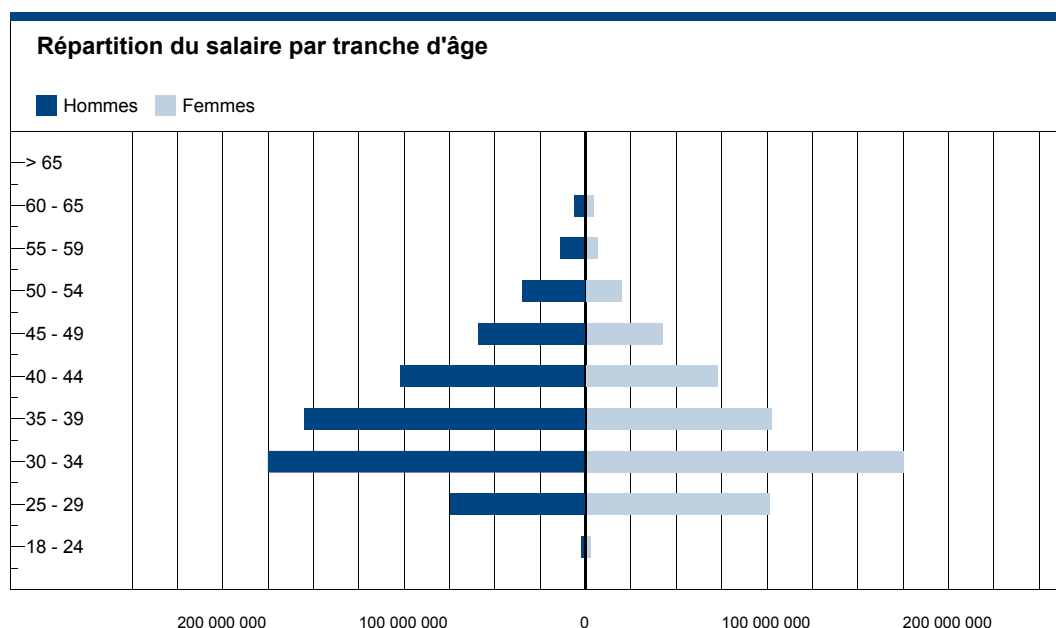
Depuis 2007, la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire est déterminée selon la méthode dite économique-financière (Valeur en risque). La hauteur ciblée définit une marge de fluctuation inférieure et supérieure et doit être suffisante pour 98 pour cent de toutes les probabilités.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

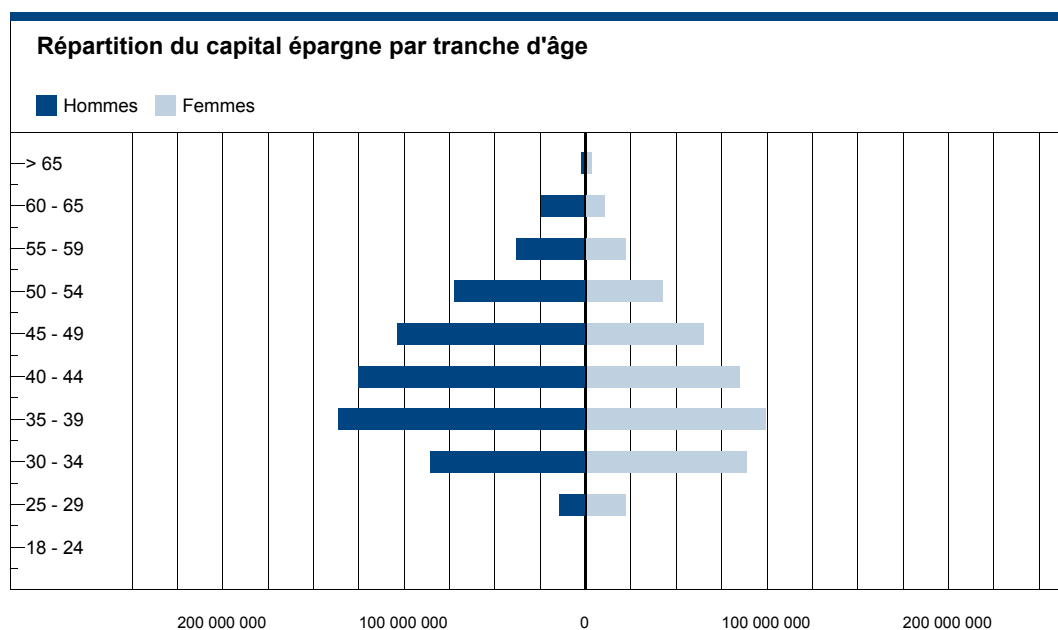
La Fondation de prévoyance ASMAC est une institution de prévoyance autonome. L'expert en assurance a confirmé en 1996 que la fondation était en mesure d'assumer de manière autonome la gestion complète des risques décès et invalidité.

La prime de risque s'élevait au cours de l'exercice à 1,5 pour cent du salaire annuel assuré. Au 1er janvier 2009, elle a pu être réduite à 1,2 pour cent.



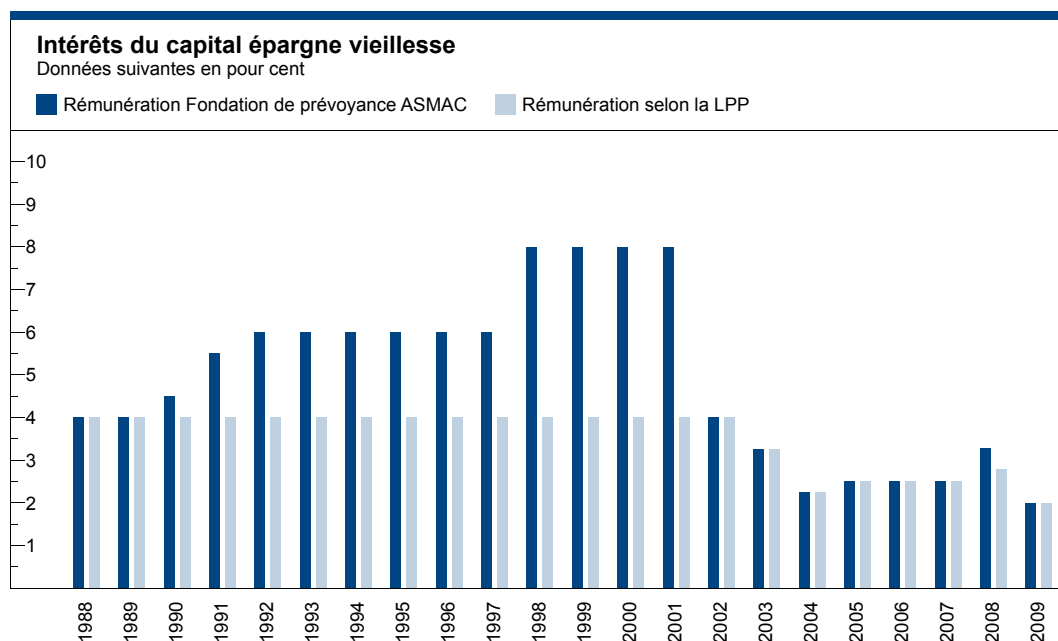
5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2008	2007
Capitaux d'épargne au 1er janvier	1 022 386 911	969 313 238
Cotisations d'épargne des salarié(e)s	67 978 238	59 889 330
Cotisations d'épargne de l'employeur	81 800 962	72 601 221
Capital d'épargne pour les assurés libérés des primes	1 241 233	1 013 487
Autres cotisations et apports	17 885	18 756
Apports de libre passage	59 788 873	41 492 718
Primes uniques et rachat	8 919 628	10 094 666
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	3 081 544	1 196 918
Prestations de libre passage en cas de sortie	-163 504 753	-140 911 702
Retraits anticipés pour la propriété du logement/divorce	-8 374 068	-7 763 241
Prestations en capital au départ à la retraite	-680 157	-1 851 776
Capitaux pour les survivants	-310 210	-276 125
Dissolution des capitaux par suite de retraite, de décès et d'invalidité	-10 867 609	-5 377 845
Rémunération des capitaux d'épargne	31 216 951	22 947 267
Capitaux d'épargne au 31 décembre	1 092 695 430	1 022 386 911



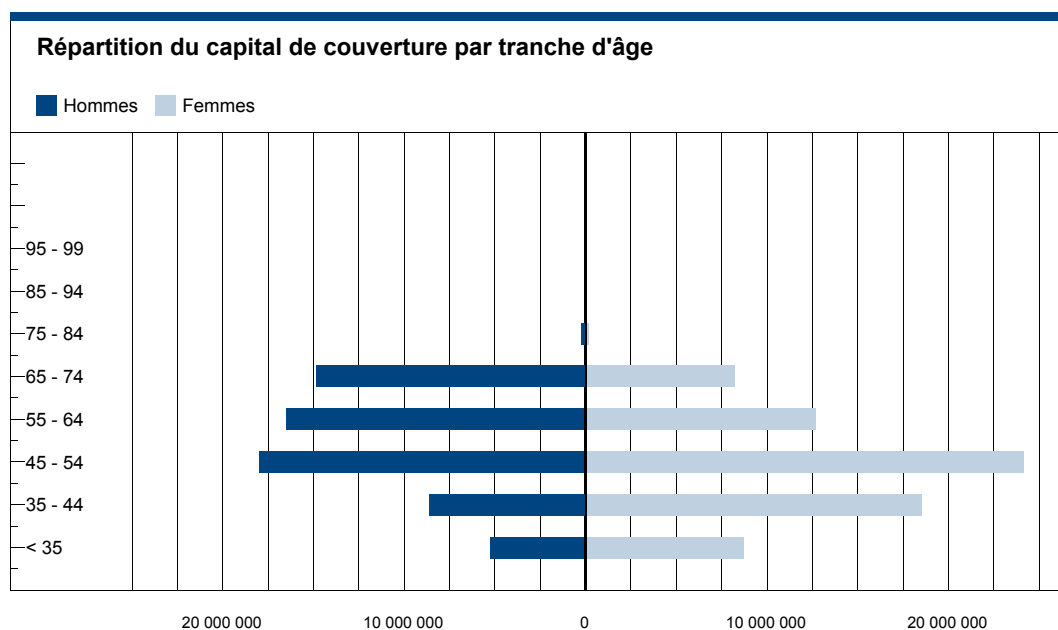
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	2008	2007
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	434 204 732	411 101 434
Rémunérations du capital épargne vieillesse	3,25 %	2,50 %



5.4 Développement du capital de couverture pour les retraité(e)s

	2008	2007
Capital de couverture au 1er janvier	101 770 358	95 823 853
Rentes de vieillesse	-1 770 913	-1 158 972
Rentes de survivants	-2 121 753	-1 986 235
Rentes d'invalidité	-5 422 330	-4 774 843
Constitution suite au départ à la retraite, au décès et à l'invalidité	9 968 718	5 483 426
Augmentation/dissolution capital de couverture des retraité(e)s	9 545 165	8 383 129
Etat du capital de couverture au 31 décembre	111 969 245	101 770 358



5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise technique de la Fondation de prévoyance ASMAC a été réalisée selon les principes et directives pour experts en assurances de pension ainsi que selon les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaires-conseils. La fondation de prévoyance détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000, et un intérêt technique de quatre pour cent. Au 31 décembre 2008, la situation financière de la fondation présente

- un excédent de passif de 44'382'288 francs suisses, respectivement
- un degré de couverture selon l'annexe à l'article 44 OPP 2 de 96,4 pour cent.

Sur la base du présent découvert au 31 décembre 2008, nous ne sommes pas en mesure d'attester qu'un vertu de l'article 53, alinéa 2 de la LPP, la fondation de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Un découvert limité dans le temps et, partant, une dérogation temporaire au principe de garantie prévu à l'article 65, alinéa 1 LPP, est autorisé aux conditions suivantes:

- il est garanti que les prestations prévues par la présente loi peuvent être fournies dès qu'elles sont exigibles (article 65, alinéa 2); et
- l'institution de prévoyance prend des mesures pour résorber le découvert dans un délai approprié.

D'entente avec l'expert, le Conseil de fondation doit analyser la situation et décider les mesures à prendre et informer les assurés actifs, les bénéficiaires de rentes, les employeurs affiliés ainsi que l'autorité des surveillance de degré et des causes du découvert ainsi que des mesures prises.

Sur la base de notre évaluation de la fondation au 31 décembre 2008, nous pouvons attester que

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Base technique	EVK 2000
Taux technique p.a.	4 %

Composition des provisions techniques	2008	2007
Fluctuations de risques	9 200 000	9 200 000
Augmentation de la durée de vie des bénéficiaires de rente	5 039 000	4 071 000
Maintien du taux de conversion	0	0
Total des réserves techniques	14 239 000	13 271 000

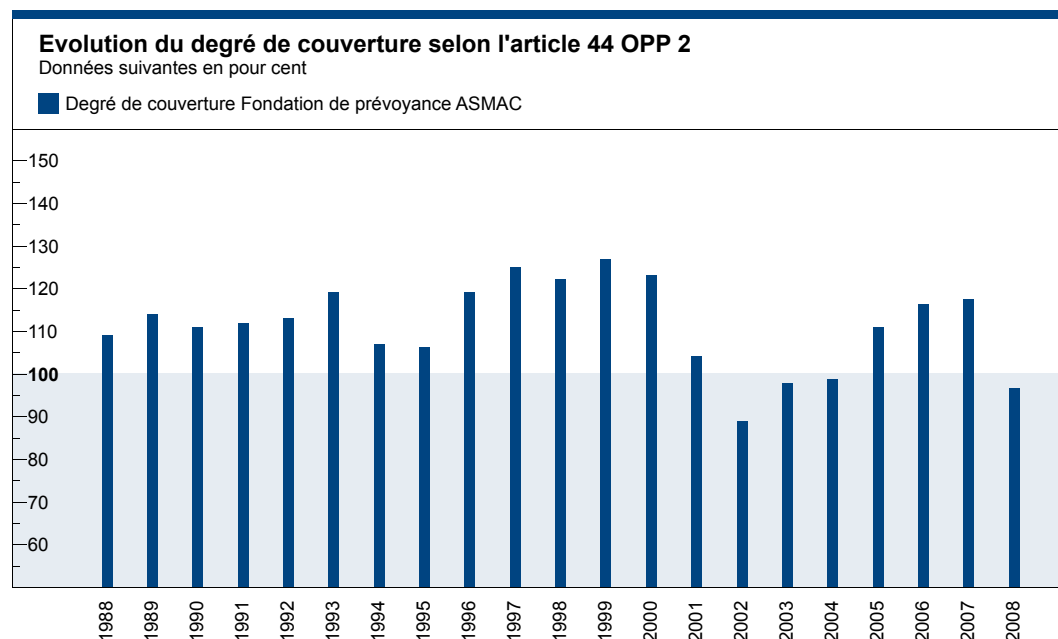
La provision pour fluctuations de risques doit servir à couvrir les frais lors de l'évolution défavorable des dommages pour les cas d'invalidité et de décès.

La provision pour l'augmentation de la durée de vie des bénéficiaires de rente doit servir à financer les frais de l'adaptation future des bases techniques (2010/2011). Elle correspond à quatre pour cent du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Aucune modification n'a été effectuée au cours de l'exercice.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2	2008	2007
Actif (total du bilan)	1 176 391 289	1 341 506 265
Dettes	-1 719 970	-1 385 534
Compte de régulation passif	-109 932	-218 368
Réserves de cotisations d'employeur	-40 000	0
Provisions non techniques	0	-6 000 000
Fortune de prévoyance nette	1 174 521 387	1 333 902 363
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 218 903 675	1 137 428 269
Degré de couverture	96,4 %	117,3 %



6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Le Conseil de fondation en tant qu'organe supérieur assume la responsabilité des placements à moyen et long termes. Dans son règlement sur les placements, il a retenu l'organisation de l'administration des biens.

Au sein des dispositions de la LPP et du règlement de la fondation, le règlement sur les placements détermine les principes, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par la Fondation de prévoyance ASMAC dans la gestion des biens de la fondation.

Le Conseil de fondation a nommé un comité chargé des placements. Les membres de ce comité sont mentionnés dans le chapitre 1.4. La gestion des biens s'effectue de manière interne.

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	2008	2007
Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	196 000 000	165 000 000
Constitution à la charge/Dissolution en faveur du compte d'exploitation	-196 000 000	31 000 000
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	0	196 000 000
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs		
Variante: risque minimum (12,3 pour cent)	149 000 000	139 000 000
Insuffisance de la réserve/Avoirs de réserve	-149 000 000	57 000 000
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs		
Variante: risque maximum (20 pour cent)	243 000 000	226 000 000
Insuffisance de la réserve	-243 000 000	-30 000 000
Placements de la fortune (aux valeurs effectives)	1 171 890 209	1 336 495 290
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée		
en pour cent des placements	0,00 %	14,67 %
Objectif de la fluctuation de valeurs		
en pour cent des placements	20,74 %	16,91 %

Les réserves techniques à leur hauteur maximale ainsi que les réserves de fluctuation de valeurs sont à ajouter à l'excédent de rendement, après comptabilisation de l'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral, tant que la hauteur minimale ciblée n'a pas atteint le niveau de sécurité de 98 pour cent. La méthode dite économique-financière (valeur en risque) est à appliquer pour l'estimation des réserves de fluctuation de valeurs nécessaires.

6.3 Présentation des placements par catégorie

Registre des immeubles au 31 décembre 2008

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre d'immeubles					Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Places de parking et de garage	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Recette de loyers en milliers de CHF	Rendement en pour cent	
			1 et 1 1/2 pièces	2 et 2 1/2 pièces	3 et 3 1/2 pièces	4 et 4 1/2 pièces	5 pièces et plus									
Aarberg																
Leimernweg 9/11/13	2001	1 381	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 450	4 200	328	6,02
Leimernweg 17/19/21	2000	1 216	3	-	6	6	5	3	20	-	22	42	5 260	3 900	317	6,03
Leimernweg 29/31/33	1999	1 180	3	-	4	5	7	3	19	-	22	41	5 390	4 302	324	6,01
Berne																
Brunnmattstrasse 85	1962	583	1	6	-	4	-	-	10	2	5	17	1 773	2 100	127	7,18
Kollerweg 32	1964	1 136	1	-	1	1	-	-	2	1	35	38	3 691	3 979	240	6,49
Bienne																
Länggasse 2/4/6	2008	1 981	3	-	1	9	6	4	20	-	36	56	7 200	7 175	432	6,01
Burgdorf																
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4 593	4	4	5	8	19	7	43	-	50	93	10 729	11 242	703	6,55
Gland																
Rte Malagny 13/15	2000	3 412	2	-	-	2	18	-	20	-	30	50	7 800	5 279	489	6,27
Ipsach																
Schürlistrasse 24	2002	Copropriété	1	-	-	-	1	1	2	-	2	4	550	1 317	28	5,06
Schürlistrasse 34	2001	1)	1	-	-	3	6	3	12	-	16	28	3 900	3 000	235	6,03
Schürlistrasse 36	2003	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 890	2 625	172	5,97
Schürlistrasse 38	2002	1)	1	-	1	3	1	3	8	-	8	16	2 900	2 575	174	5,98
Schürlistrasse 40	2002	1)	1	-	-	2	6	-	8	-	8	16	2 940	3 170	177	6,03
Schürlistrasse 42	2003	1 355	1	-	-	2	6	-	8	-	10	18	2 970	2 750	178	5,99
Küngoldingen																
Hagmannstrasse 3/5	1995	1 811	2	-	2	4	6	2	14	-	18	32	3 946	3 921	269	6,82
Lyss																
Kappelenstrasse 28	2005	1 406	1	-	-	4	8	-	12	-	16	28	4 325	2 950	258	5,98
Kappelenstrasse 30	2005	Copropriété	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	300	-	18	6,00
Soleure																
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 400	3 651	325	6,01
Schöngrünstrasse 47/47A	2005	2)	1	-	-	6	6	2	14	-	16	30	5 370	3 717	323	6,01
Villmergen																
Feldstrasse 7	2000	1 351	1	-	-	4	7	2	13	-	19	32	4 025	3 211	242	6,00
Feldstrasse 11	2001	1 438	1	-	-	2	3	9	14	-	27	41	4 630	3 763	276	5,97
Total			33	10	26	80	122	44	282	3	388	673	91 439	78 827	5 636	6,16

Recettes de loyer calculées sur 12 mois

1) Total 7 793 m2

2) Total 3 604 m2

Structure de dépôt stratégique (Asset Allocation)

Catégories de placements en pour cent	Fourcette		Stratégie	Etat	Etat
	minimum	maximum		31.12.2008	31.12.2007
Valeurs nominales					
Liquidités	0,0	25,0	6,0	23,0	19,0
Hypothèques/Prêts*	0,0	8,0	3,0	2,5	2,2
Obligations CHF	13,0	28,0	20,0	19,8	17,9
Obligations Etranger	10,0	22,0	15,0	7,2	10,5
Total	23,0	72,0	44,0	52,6	49,6
Biens corporels					
Actions Suisse	8,0	20,0	14,0	14,4	17,6
Actions Etranger	8,0	24,0	16,0	12,7	15,9
Hedge Funds	0,0	1,0	1,0	0,4	0,4
Commodities	0,0	7,0	5,0	1,4	2,3
Private Equity	0,0	6,0	0,0	0,3	0,3
Immeubles	12,0	25,0	1) 20,0	18,2	13,9
Total	28,0	75,0	56,0	47,5	50,4
Total valeurs nominales/ biens corporels			100,0	100,0	100,0
Part en monnaies étrangères	18,0	62,0	37,0	27,4	34,4

* y compris contributions uniques auprès de compagnies d'assurances / libres depuis le 1er avril 2000, c'est-à-dire que l'article 55e OPP2 est résilié.

1) Immeubles (direct) 12 pour cent / Immeubles (indirect) 8 pour cent

Présentation des placements de la fortune par catégorie

	31.12.2008 en milliers de CHF	31.12.2007 en milliers de CHF
Placements à court terme	282 143	275 270
Obligations Suisse		
• Obligations et titres similaires	219 948	227 874
• Obligations convertibles et options de placement	1 150	1 167
• Fonds de placement composé en valeurs mobilières	19 043	22 793
Obligations Etranger		
• Obligations et titres similaire en francs suisses	0	0
• Obligations convertibles et options de placement en francs suisses	0	0
• Obligations en devises étrangères	64 601	117 466
• Placements alternatifs en devises étrangères	14 819	14 866
• Fonds composé	0	0
Action Suisse		
• Actions et titres similaires	154 427	219 787
• Placements alternatifs	0	0
Actions Etranger		
• Actions et titres similaires	147 613	209 806
• Placements alternatifs	599	607
• Fonds composé	1 502	1 891
Commodities		
• Futures	0	0
• Actions et titres similaires	14 137	24 261
• Placements alternatifs	0	2 572
Hedge Funds		
• Placements alternatifs	4 138	5 495
Immeubles (Fonds)	61 110	66 643
Autres placements	0	0
Placement de capitaux auprès d'assurances	5 000	5 000
Titres	708 087	920 228
Hypothèques à taux fixe	18 277	18 416
Hypothèques à taux variable de 1er rang	4 241	3 705
Hypothèques à taux variable de 2ème rang	188	117
Placements hypothécaires	22 706	22 238
Private Equity (Actions et prêts)	16 207	14 874
Immeubles loués	91 439	84 290
Copropriétés	41 864	13 270
Terrains non bâtis	0	0
Constructions en cours	9 398	11 271
Immobilisations corporelles meubles	46	65
Immeubles et immobilisations corporelles	142 747	108 896
Placements à long terme	889 747	1 066 236
Total des placements de capitaux	1 171 890	1 341 506

6.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Au cours de l'exercice, aucun négoce n'a été fait avec des instruments financiers dérivés.

6.5 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé au cours de l'exercice.

6.6 Extension des possibilités de placement selon l'article 59 OPP 2

Il a été fait recours à l'extension des possibilités de placement durant l'exercice. Son application a été opérée sous le respect des prescriptions.

6.7 Explication du résultat net des placements

6.7.1 Produit net des liquidités et des placements de dépôts à terme

	2008	2007
Intérêts perçus sur avoirs en banque et à la poste	3 017 609	1 011 575
Intérêts perçus sur dépôts à terme et placement option Call (achetée)	2 928 824	4 553 362
Produits nets et pertes nettes sur cours provenant de la conversion de devises	-16 101 859	-6 661 045
	-10 155 427	-1 096 108

6.7.2 Produit net des obligations

	2008	2007
Intérêts perçus	8 659 748	11 815 420
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	-6 670 919	-3 389 251
Produits et pertes sur cours non réalisés	-20 394 673	4 652 313
	-18 405 844	13 078 482

6.7.3 Produit net des actions

	2008	2007
Produits de dividende	8 886 483	7 098 239
Produits et pertes provenant de dérivés	0	0
Produits et pertes sur cours réalisés	-15 089 187	14 891 276
Produits et pertes sur cours non réalisés	-186 283 023	8 709 601
	-192 485 727	30 699 117

6.7.4 Produit net de la Private Equity

	2008	2007
Distribution	0	0
Intérêts perçus	188 301	387 509
Produits et pertes sur cours non réalisés	0	0
	188 301	387 509

6.7.5 Produit net des prêts hypothécaires	2008	2007
Intérêts perçus sur prêts hypothécaires	744 155	722 310
Amortissement des créances sur taux hypothécaire	0	0
	744 155	722 310

Les prêts hypothécaires sont octroyés aux assurés de la Fondation de prévoyance ASMAC, aux membres de l'ASMAC ainsi qu'à leurs proches. Le taux d'endettement maximal s'élève à 75 pour cent de la valeur vénale de l'immeuble, soit jusqu'à 65 pour cent comme première hypothèque et dix pour cent comme deuxième hypothèque. Les taux d'intérêt sont déterminés périodiquement par la commission de placement.

6.7.6 Produit net des immeubles et des immobilisations	2008	2007
Revenus immobiliers provenant des loyers	5 272 760	5 297 412
Charges d'immeubles	-1 150 519	-1 094 255
Dissolution des corrections de valeur sur les immeubles	0	32 770
Dissolution des corrections de valeur sur les parts de copropriété	190 265	3 330 922
Constitution de la correction de valeur des immeubles	-241 334	-135 754
Constitution de la correction de valeur des parts de copropriété	-75 000	0
Intérêts perçus	2 290 728	2 464 248
Produits et pertes sur cours réalisés	-32 153	438 632
Produits et pertes sur cours non réalisés	-3 135 377	-4 932 255
Amortissement sur les immobilisations	-46 377	-66 108
	3 072 992	5 335 612

6.7.7 Performance du placement de la fortune en pour cent	2008	2007
Liquidité	-2,65	1,81
Obligations Suisse	3,85	1,17
Obligations Etranger	-15,09	6,50
Actions Suisse en Blue Chips	-31,26	-1,07
Actions Suisse non-côtées	-34,52	3,31
Actions Etranger en Blue Chips	-40,70	3,62
Actions Etranger non-côtées	-46,84	11,92
Private Equity	-10,30	1,19
Commodities	-63,85	16,32
Hedge Funds	-24,70	-6,41
LPP 1/CSA Mixta	-13,92	1,07
Fonds de bien immobiliers et participations	-1,16	-2,82
Immeubles	6,17	8,81
Hypothèques/Prêts	3,56	3,54
Performance de la fortune totale	-16,01	4,10

Calcul de la performance

Les chiffres de performance sont calculés au moyen d'un système interne du Credit Suisse Asset Management. Les rendements mensuels sont calculés avec la méthode TWR Modified Dietz qui correspond à la convention du marché. Le rendement pondéré dans le temps se calcule à partir des différents rendements mensuels qui sont liés de façon multiplicative.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Créances	2008	2007
Comptes courants gestions des immeubles	1 085 002	926 887
Divers débiteurs	139 669	231 232
Impôt anticipé	1 990 984	3 252 175
	3 215 656	4 410 294

7.2 Compte de régulation des actifs	2008	2007
Actifs transitoires	201 510	27 660
Intérêts courants pro rata temporis	4 299 570	4 983 314
	4 501 080	5 010 974

7.3 Passif du bilan	2008	2007
Créditeurs	124 981	205 788
Comptes courants fonds de garantie	730 000	730 000
Entrées en fonction et sorties en suspens	864 990	449 746
	1 719 971	1 385 534

7.4 Compte de régularisation passif	2008	2007
Passif transitoire	24 000	115 009
Réserves pour prestations non réglementaires	85 932	103 359
	109 932	218 368

7.5 Réserves de cotisations d'employeur	2008	2007
Réserves de cotisations d'employeur sans déclaration de renonciation	40 000	0
Réserves de cotisations d'employeur avec déclaration de renonciation	0	0
	40 000	0

7.6 Provisions non techniques	2008	2007
Réserves pour intérêt revalorisé	0	6 000 000
	0	6 000 000

7.7 Autres produits	2008	2007
Revenus immobiliers mandats de propriétaire par étage	0	14 740
Revenus immobiliers mandats d'administration des immeubles locatifs	0	65 068
Revenus immobiliers conciergerie	0	71 017
Honoraires liés à la première location et honoraires liés à la vente	0	22 338
Commission d'achat d'impôt à la source	21 814	28 646
Frais relatifs aux demandes d'hypothèques	600	0
Autres produits	373 886	267 128
	396 300	468 937

7.7 Charges administratives (y compris gestion des biens)	2008	2007
Coût salarial	1 816 104	2 104 080
Frais de matériel	381 285	418 171
Experts en assurance	35 011	39 274
Controlling des placements / Coût de révision	32 172	55 285
Frais de clarification des cas de prestation	31 024	37 517
Autres charges administratives	272 206	258 905
	2 567 804	2 913 232

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas de demande en cours de l'autorité de surveillance à ce jour.

8.1 Rétrocessions

Aucun mandat de gestion de biens n'est en principe donné à l'extérieur. Les placements de biens sont uniquement effectués en direct par notre Asset Manager interne. Pour les deux investissements «Man Investment» et «Gottex Structure Product Ltd» des rétrocessions d'un montant de 313 563 francs suisses ont été perçues.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures prises (Article 44 OPP 2)

Le degré de couverture s'élève au 31 décembre 2008 à 96,4 pour cent. Aucune mesure particulière n'a été prise pour résorber la couverture insuffisante. L'origine de celle-ci au jour de l'établissement du bilan ne provient que de l'évolution des marchés financiers. Nous partons du principe que les marchés vont peu à peu se stabiliser et que la couverture insuffisante pourra être effacée par des corrections de valeur au cours des prochaines années.

9.2 Liquidations partielles

Aucune liquidation partielle n'a eu lieu au cours de l'exercice.

9.3 Mise en gage d'actifs (securities lending)

Il n'y a pas eu de mise en gage d'actifs au cours de l'exercice.

9.4 Procédures juridiques en cours

A la fin 2008, quatre cas de prestation étaient en cours de procédure juridique. Entre temps, une procédure juridique a pu être close.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'événements particuliers postérieurs à la date du bilan.

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la Fondation de prévoyance ASMAC état au 1er janvier 2008

Argovie	Plan	Entreprise
aarReha Schinznach, Schinznach Bad	30	281
Ärztegemeinschaft Praxis-Anästhesie, Baden	40	952
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	154	284
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	153	276
Kantonsspital Baden AG, Baden	153	277
Klinik Barmelweid, Barmelweid	157	283
Klinik Schützen, Rheinfelden	40	628
Kreisspital für das Freiamt, Muri	154	279
Kurzentrums Rheinfelden, Rheinfelden	40	772
Pflegi Muri, Muri	154	292
Praxis Dr. Hauser, Aarau	50	942
Praxis Dr. Hornung, Safenwil	30	920
Praxis Dr. Mössinger, Schöffland	30	940
Praxis Dr. Schneider, Schinznach-Dorf	50	921
Praxis Dr. Simonett Ch., Frick	40	810
Praxis Dr. Simonett M., Frick	40	757
Praxis Dr. Strub, Magden	50	833
Praxis Dr. Waldvogel, Erlinsbach	40	928
Praxis Dr. Wicki, Nussbaumen	40	616
Psychiatrische Klinik Königsfelden, Brugg	153	278
Radiologiezentrum Fricktal AG, Möhlin	50	828
Regionalspital Leuggern, Leuggern	154	289
Reha Rheinfelden, Rheinfelden	154	286
RehaClinic Zurzach, Zurzach	159	288
Spital Menziken, Menziken	185	291
Spital Zofingen, Zofingen	204	280
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	189	294

Appenzell Rhodes-Extérieures	Plan	Entreprise
Spitalverbund AR, Kantonale Psychiatrische Klinik Herisau, Herisau	150	274
Spitalverbund AR, Kantonales Spital Heiden, Heiden	150	615
Spitalverbund AR, Kantonales Spital Herisau, Herisau	150	271

Bâle-Campagne	Plan	Entreprise
Ita Wegmann Klinik, Arlesheim	30	264
Kantonale Psychiatrische Dienste, Liestal	190	263
Kantonsspital Bruderholz, Bruderholz	190	261
Kantonsspital Laufen, Laufen	190	266
Kantonsspital Liestal, Liestal	190	262
Medcontrol AG, Lausen	30	922
Praxis Dr. Häfliger AG, Binningen	40	901
Praxis Dr. Rüetschi, Reinach	50	957
Praxis Dr. Thurthaler, Muttenz	40	807
Praxis Dr. Vogt, Liestal	40	888
Praxis Dr. Weber, Aesch	40	864
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	40	265
Vista-Klinik, Binningen	40	456

Bâle-Ville	Plan	Entreprise
Adullam - Stiftung, Basel	40	834
Bethesda-Spital Basel, Basel	148	255
Bürgerspital Basel, Basel	194	249
Crossklinik AG, Basel	40	783
Erwin Braun Stiftung, Basel	30	970
F. Hoffmann-La Roche AG, Basel (Betriebsärztinnen/-ärzte)	40	258
Felix Platter-Spital, Basel	155	246
Gemeindespital Riehen, Riehen	194	571
MECONEX, Basel	171	506
MEDGATE AG, Basel	194	722
Praxis Dr. Brüderlin, Basel	40	792
Praxis Dr. Keller, Basel	40	925
REHAB Basel AG, Basel	194	510
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	155	243
Schmerzklinik Kirschgarten, Basel	30	802
St. Claraspital AG, Basel	144	248
Stiftung Tumorbank, Riehen	30	847
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	155	244
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	194	602
Universitätsspital Basel, Basel	155	241
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	30	835
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	40	260

Berne	Plan	Entreprise
Alters- und Pflegeheim Wattenwil, Wattenwil	40	842
ARUD Biel, Biel	109	185
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	109	659
City Notfall AG, Bern	30	908
Diagnostik AG der Spitaler Frutigen / Meiringen / Interlaken, Unterseen	109	773
FMI AG, Bezirksspital Oberhasli, Meiringen	109	170
FMI AG, Spital Frutigen, Frutigen	109	194
FMI AG, Spital Interlaken, Unterseen	109	168
Hpital du Jura bernois SA, Moutier	169	172
Inselspital Bern, Bern	127	188
Kardiologische Praxis Dres. Chtelat und Hagmann, Bern	40	742
Kinderarztpraxis Dr. Scherler, Langenthal	50	795
Klinik Beau-Site AG, Bern	113	171
Klinik Bethesda, Tschugg	40	204
Klinik Linde AG, Biel	40	209
Klinik SGM, Langenthal	40	207
Klinik Sonnenhof AG, Bern	109	177
Lindenhofspital, Bern	40	702
Medas Gmbh, Spital Interlaken, Interlaken	40	906
mediX bern AG, Bern	30	946
Mondial Service Switzerland AG, Bern	40	716
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel	40	812
Praxis Bubenberg AG, Bern	30	819
Praxis Dr. Burke, Thun	50	904
Praxis Dr. Christen, Thun	40	646
Praxis Dr. Isenschmid, Aarwangen	50	897
Praxis Dr. Keller, Bern	40	851
Praxis Dr. Koch, Biel	50	966
Praxis Dr. Rentsch / Mller, Grindelwald	50	700
Praxis Dr. Rothenbhler, Lyss	40	869
Praxis Dr. Schmid, Belp	50	838
Praxis Dr. Wyss, Langenthal	40	761
Privatklinik Reichenbach, Meiringen	30	433
Privatklinik Wyss AG, Mnchenbuchsee	193	189
Psychiatrische Klinik Bellelay, Bellelay	127	417
Psychiatrische Klinik Mnsingen, Mnsingen	127	417
Psychiatrische Universitatsklinik Bern, Bern	127	417
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel	40	881
Regionales Spitalzentrum Aare-/Kiesental, Mnsingen	118	176
Regionalspital Emmental, Standort Burgdorf, Burgdorf	109	169
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	30	933
Salem Spital AG, Bern	113	858
Schnberg Gunten, Gunten am Thunersee	40	805
Spital Aarberg, Aarberg	109	192
Spital Netz Bern AG, Spital Riggisberg, Riggisberg	117	198

Berne	Plan	Entreprise
Spital Netz Bern AG, Spital Tiefenau, Bern	117	190
Spital Netz Bern AG, Spital Ziegler, Bern	117	175
Spital Thun-Simmental AG, Thun	109	167
Spitalzentrum Biel AG, Biel	109	180
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	109	166
Stiftung WHM, Bern	188	631
swissmedic, Bern	40	203
Universität Bern, Bern	127	417
Universität Bern, Drittkredite, Bern	127	417
Wysshölzli, Herzogenbuchsee	40	525

Fribourg	Plan	Entreprise
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Fribourg	142	229
Freiburger Spital, Meyriez	40	885
Spital des Sensebezirks, Tafers	40	231

Glaris	Plan	Entreprise
Kantonsspital Glarus, Glarus	135	221
Praxis Dr. Weber, Mels	40	799

Grisons	Plan	Entreprise
Gynécologie Suisse, Samedan	30	959
Ospedale Casa di Cura Bregaglia, Promontogno	40	870
Ospidal Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	40	657
Praxis Dr. Egger, Klosters	50	686
Praxis Dr. Huber, Cazis	40	871
Praxis Dr. Mannhart, Churwalden	40	809
Rätisches Kantons- und Regionalspital, Chur	167	329
Regionalspital Prättigau, Schiers	167	338
Regionalspital Surselva, Ilanz	202	328
Spital Davos, Davos Platz	40	539
Spital Oberengadin, Samedan	167	330
Stiftung für Kinder- und Jugendpsychiatrie, Chur	167	336
Zürcher Höhenklinik Davos, Davos Clavadel	100	335

Jura	Plan	Entreprise
Hôpital du Jura, Delémont	203	886

Lucerne	Plan	Entreprise
AAO AG, Sursee	40	437
Kantonsspital Luzern, Luzern	129	212
Luzerner Kantonsspital Sursee, Sursee	129	213
Luzerner Kantonsspital Wolhusen, Wolhusen	129	214
Medical Imaging AG, Luzern	30	931
Permanence Medical Center, Luzern	50	806
Praxis Dr. Estermann, Schötz/Dorfchärn	50	515
Psychiatriezentrum Luzerner Landschaft, St. Urban	129	215
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	131	217
SolidarMed, Luzern	130	216

Neuchâtel	Plan	Entreprise
Fondation ADMED, Cernier	40	455
Hôpital de la Providence, Neuchâtel	40	391
Hôpital neuchâtelois, Fontaines	205	960

Nidwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Nidwalden, Stans	138	224

Obwald	Plan	Entreprise
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	137	223

Schaffhouse	Plan	Entreprise
Klinik Belair, Schaffhausen	30	270
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	149	268

Schwyz	Plan	Entreprise
Aeskulap Klinik, Brunnen	134	801
KJPD Schwyz, Goldau	139	767
Praxis Dr. Eyrich, Lachen	30	945
Praxis Dr. Schmidt, Einsiedeln	40	889
Regionalspital Einsiedeln, Einsiedeln	134	891
Sozialpsychiatrischer Dienst, Goldau	139	645
Spital Lachen AG, Lachen	134	219
Spital Schwyz, Schwyz	134	220

Soleure	Plan	Entreprise
Frauenpraxis Runa, Solothurn	40	875
Klinik Pallas AG, Olten	40	824
Praxis Dr. Kurt, Solothurn	40	882
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	40	549
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	143	903

Saint-Gall	Plan	Entreprise
Bürgerspital St. Gallen, St. Gallen	162	319
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	187	503
Infomed Verlags-AG, Wil	40	206
Kantonale Laboratorien St. Gallen, St. Gallen	162	303
Psychiatrische Dienste - Sektor Nord, Wil	162	310
Psychiatrische Dienste - Sektor Süd, Pfäfers	162	309
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	162	302
Klinik Valens, Valens	163	312
Lungenliga St. Gallen, St. Gallen	30	900
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	198	317
Praxis Dr. Abraham, Wattwil	40	954
Praxis Dr. Wiedersheim, St. Gallen	30	930
Spital Altstätten, Altstätten (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	308
Spital Grabs, Grabs (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	305
Spital Uznach, Uznach (Region Linth)	162	304
Spital Walenstadt, Walenstadt (Region Rheintal Werdenberg Sarganserland)	162	311
Spital Wattwil, Wattwil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	313
Spital Wil, Wil (Region Fürstenland Toggenburg)	162	316
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	197	320
SVA St. Gallen, St. Gallen	30	852
Verein David, St. Gallen	40	763

Thurgovie	Plan	Entreprise
Clienia Littenheid AG, Littenheid	40	325
Humaine Klinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	40	504
Kantonale Psychiatrische Klinik Münsterlingen, Münsterlingen	165	324
Kantonsspital Frauenfeld, Frauenfeld	165	322
Kantonsspital Münsterlingen, Münsterlingen	165	323
Klinik Schloss Mammern, Mammern	40	524
Praxis Dr. Böhm, Frauenfeld	40	831
Praxis Dr. Bucher, Frauenfeld	40	670
Praxis Dr. Gugg, Frauenfeld	40	748
Praxis Dr. Zuppinger, Kreuzlingen	40	862
Praxis im Klosterhof, Kreuzlingen	40	962
Thurgauer Klinik St. Katharinental, Diessenhofen	165	533

Uri	Plan	Entreprise
Kantonsspital Uri, Altdorf	132	218

Vaud	Plan	Entreprise
Administration des Hospices cantonaux, Lausanne	170	530
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	170	354
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Chamblon	169	364
Centre Pluridisciplinaire d'Oncologie, Lausanne	195	377
Département universitaire de médecine & santé communautaire, Lausanne	170	344
EHC-Hôpital de Morges, Morges	169	360
Fondation CRS, Lausanne	40	658
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	169	363
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	169	373
Hôpital de Lavaux, Cully	169	462
Hôpital du Chablais, Aigle	169	370
Hôpital du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	169	365
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	169	361
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	172	359
Hôpital Riviera, Vevey	169	358
Institut Universitaire Romand de Santé au Travail, Lausanne	195	357
Institution de Lavigny, Lavigny	169	362
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	195	355
resHO réseau des soins Hospitaliers St. Loup Orbe La Vallée, Pompaples	169	368
Secteur psychiatrique Centre, Prilly	170	348
Secteur psychiatrique Nord, Yverdon	170	352
Secteur psychiatrique Ouest, Prangins	170	349
Université de Lausanne, Lausanne-Dorigny	195	343

Valais	Plan	Entreprise
Air Glacier SA, Sion	40	943
Berner Klinik Montana, Montana-Vermala	199	383
Luzerner Höhenklinik, Montana	129	381
Policlinique de Verbier SA, Verbier	50	644
RZL Rehabilitationszentrum Leukerbad AG, Leukerbad	174	382
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	189	673

Zoug	Plan	Entreprise
Center modern Liposuction, Zug	40	902
Molecular Partners AG, Cham	30	867

Zurich	Plan	Entreprise
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	40	523
Anstellungen aus Treuhand, Zürich	101	841
Arbeitsgruppe Unfallmechanik, Zürich	40	911
ARUD Zürich, Zürich	50	165
Ärztegemeinschaft Hirslanden, Thalwil	200	756
Bezirksspital Affoltern, Affoltern am Albis	100	119
Diakoniewerk Neumünster, Zollikerberg	30	419
Forel Klinik, Ellikon an der Thur	30	155
Genes-4U AG, Zürich	30	837
Gesundheitsversorgung Zürcher Oberland - GZO, Wetzikon	100	125
Hinderer Holding AG, Oetwil am See	104	140
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	102	731
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	102	84
Kinder- und Jugendpsychiatrischer Dienst des Kantons Zürich, Zürich	102	90
Kinderspital Zürich, Zürich	100	120
Klinik am Zürichberg, Zürich	50	152
Klinik Hirslanden AG, Zürich	40	436
Klinik Susenberg, Zürich	40	569
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	30	890
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	171	872
mediX zürich AG, Zürich	171	811
Paracelsus-Spital, Richterswil	105	141
Praixs Dr. Jaenicke, Zürich	50	961
Praxis Dr. Angele, Elgg	40	662
Praxis Dr. Ben-Shmuel, Zürich	50	672
Praxis Dr. Bircher, Wetzikon	30	750
Praxis Dr. Cotar, Zürich	50	939
Praxis Dr. Graf, Zürich	30	953
Praxis Dr. Küng, Zürich	50	671
Praxis Dr. Richter, Zürich	50	947
Praxis Dr. Sorg, Wallisellen	30	887
Psychiatriezentrum Hard, Embrach	102	88
Psychiatriezentrum Rheinau, Rheinau	102	87
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	102	86
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich	192	156
Sanatorium Kilchberg, Kilchberg	103	139
Schulthess Klinik, Zürich	100	124
Schweizerisches Epilepsie-Zentrum, Zürich	100	123
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich	30	500

Zürich	Plan	Entreprise
Seismo Verlag AG, Zürich	30	427
Spital Bülach, Bülach	100	111
Spital Limmattal, Schlieren	100	153
Spital Männedorf, Männedorf	100	122
Spital Uster, Uster	100	116
Spital Zimmerberg, Horgen	100	112
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	100	114
Städtärztlicher Dienst, Zürich	107	147
Stadtspital Triemli, Zürich	107	146
Stadtspital Waid, Zürich	107	145
Stiftung SOMOSA, Winterthur	40	452
Universität Zürich, Zürich	101	927
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	100	121
Universitätsspital Zürich, Zürich	102	85
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	30	729
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	30	949
VSAO Sektion Zürich, Uster	30	877
Zürcher Höhenklinik Wald, Faltigberg-Wald	100	127



BDO Visura
Révision

3001 Berne, Hodlerstrasse 5
Tél. 031 327 17 17, Fax 031 327 17 38
www.bdo.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de la

Fondation de prévoyance ASMAC, Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que les comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance ASMAC pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 44'382'288 et un degré de couverture de 96.4%. Les mesures prises sous sa propre responsabilité par le Conseil de fondation, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels. Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil de fondation assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous chiffre 6.
- le Conseil de fondation a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;

- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert ont été décidées par le Conseil de fondation avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, appliquées dans le cadre de dispositions légales et du concept de mesures et les obligations d'information ont été respectées;
- le Conseil de fondation a surveillé jusqu'ici l'efficacité des mesures visant à résorber le découvert. Il nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

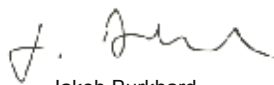
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Berne, le 13 mai 2009

BDO Visura



Thomas Stutz
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé



Jakob Burkhard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Annexe

Comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation, Annexe)